

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 12-357-1926 désignant la composition du Comité chargé de préparer à Djibouti la commémoration du centenaire Berthelot, en octobre 1927.

n° 12-357-1926

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
4 août 1926

Numéro JO  
n° 357 du 31/08/1926

Date du numéro  
31 août 1926

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la circulaire ministérielle 2300 bis du 17 juin 1926 relative à la commémoration du centenaire du chimiste Berthelot,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le comité chargé de préparer à Djibouti la commémoration du centenaire Berthelot est composé de la façon suivante : Président, M. le Trésorier-payeur. L'administrateur, chef des districts; Le chef du bureau des finances; Le président de la Chambre de commerce; Un membre étranger européen et un membre indigène de la Chambre de commerce désignés par leur présidents; Le président de la section de Djibouti de la Ligue des droits de l'homme. Art. 2. — Ce comité se réunira sur la convocation de son président et soumettra au Gouverneur le programme élaboré par ses soins. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

TELLIER.